

Lectures individuelles approfondies

Pour valider leur Bachelor, les étudiant-e-s passent un examen dans lequel elles et ils sont amené-e-s à traduire et à commenter un texte tiré au sort dans un corpus de leur choix.

Grâce à l'exercice de la traduction, elles et ils prouvent leur maîtrise de la langue grecque et/ou latine. Les étudiant-e-s doivent être capables de décrire le fonctionnement linguistique du texte et de répondre à des questions portant tant sur la morphologie que sur la syntaxe. Dans leur commentaire, les étudiant-e-s présenteront le texte à l'aide de leurs connaissances de l'auteur, de l'histoire littéraire, du genre littéraire et de l'analyse stylistique (figures de style, métrique, ...).

L'étudiant-e doit être en mesure de lire (scander) l'hexamètre et le pentamètre dactyliques ainsi que le sénaire/trimètre iambique.

Objectifs :

- Traduire un corpus de textes en prose et en vers
- Décrire le fonctionnement linguistique du texte
- Commenter le texte

Déroulement de l'examen :

- 15 minutes de préparation
- 45 minutes d'évaluation (traduction, commentaire, questions)

Choix du corpus :

Le corpus se répartit de la manière suivante : 1000 vers et 50 pages de prose (en se référant aux éditions OCT ou Teubner).

Un maximum de 4 auteurs est autorisé : 1 ou 2 pour la poésie, 1 ou 2 pour la prose.

Pour constituer le corpus, il est conseillé de se référer à la liste de lectures recommandées accessible sur le site internet (sous l'onglet « Outils spécialisés »). Il est également préférable de s'assurer qu'il existe de bons commentaires aux textes choisis afin d'en faciliter non seulement la lecture, mais aussi la compréhension. Il n'est pas permis de prendre des oeuvres qui ont été travaillées dans un autre contexte, par exemple dans des lectures ou proséminaires suivis dans le cadre du cursus universitaire. Le corpus doit être validé par le ou la professeur-e concerné-e avant le début du travail de préparation.

Organisation du travail et délais :

Dès le début du 4 ^e semestre de Bachelor	Choix du corpus	Soumettre le corpus auprès des professeurs : <ul style="list-style-type: none"> • K. Schlapbach (latin) • T. Schmidt (grec)
Organisation individuelle	Préparation individuelle	En cas de questions relatives à la traduction, prendre contact avec l'assistant-e diplômé-e concerné-e
4 semaines avant l'examen	Inscription à l'examen*	Au moins 4 semaines avant la date souhaitée par l'étudiant-e, prendre contact avec le ou la professeur-e concernée pour fixer la date de l'examen et s'inscrire officiellement (avec rappel du corpus préalablement validé)

* Est autorisé-e à s'inscrire l'étudiant-e à qui il manque au maximum 30 crédits ECTS (domaine I) ou 15 crédits ECTS (domaine II).

Condition d'accès au Master

Pour accéder au Master, les étudiant-e-s doivent avoir validé avec succès leurs lectures individuelles. Dans le cadre d'un Master anticipé, les lectures de Master et les séminaires ne peuvent pas être pris avant d'avoir validé avec succès les lectures individuelles.

Échec

Conformément au règlement en vigueur pour l'obtention du Bachelor à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Fribourg, l'étudiant-e a droit à 2 tentatives. Si elle ou il ne réussit pas la deuxième tentative, elle ou il est en échec définitif à l'unité d'enseignement.

En cas d'échec, l'étudiant-e est autorisé-e à se présenter à la deuxième tentative au plus tôt 6 semaines après la première tentative. Le corpus reste le même.